

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Donation du cabinet d'architecte Vincent Brunelle des photographies de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg**

N° : VA\_DEC2020\_390

Service : Culture

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

### décidons

d'accepter la donation sous seing privé de la société Cabinet d'Architecte Vincent Brunelle des photographies de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg pour une durée de 100 ans.

Les photographies ont été réalisées dans le cadre d'un diagnostic préalable à un programme de travaux et ont l'avantage de présenter l'édifice sous différents points de vues très détaillés. Celles-ci permettront de conserver une trace historique du bâtiment à un instant « T » avant que les travaux de restauration soient réalisés.

La mention Vincent Brunelle ACMH devra apparaître sur les photographies.

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.4.2 Patrimoine culturel

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le jeudi 15 octobre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177152A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : lundi 26 octobre 2020

**Acte de donation sous seing privé de la société Cabinet d'Architecte Vincent Brunelle (siret n°32406049000020) des photographies de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg à la ville de Villeneuve d'Ascq.**

La société Cabinet d'architecte Vincent Brunelle située au 1 rue Doncre 62000 Arras représentée par M. Vincent Brunelle, architecte en chef des Monuments Historiques, donne à la commune de Villeneuve d'Ascq les photographies de l'église Saint-Pierre de Flers Bourg n°092100 à n°104651 réalisées le 17 octobre 2017 et les photographies n°1 à n°114 réalisées le 26 juillet 2018. Les photographies montrent l'église Saint-Pierre de Flers Bourg sous différents points de vue. Celles-ci pourront être utilisées pour tout usage sur tout type de support.

Les droits de reproduction et de représentation sur toutes les photographies ci-dessus mentionnées sont accordés gracieusement à la ville pour une durée de 100 ans. La ville est autorisée à reproduire ces éléments par tout procédé via tout support. La mention suivante sera à faire apparaître sur toutes les photographies :

*Vincent Brunelle ACMH*

Date et signature :

*15/10/2020*



**VINCENT BRUNELLE**  
ARCHITECTE EN CHEF  
DES MONUMENTS HISTORIQUES  
1 RUE DONCRE  
62000 ARRAS  
Tél. 03.21.58.37.33  
Fax 03.21.22.06.21